

23.1.47

r.C.44.F.282.0.- 'PF'

N o t i c e

à l'intention de Monsieur le Ministre Z e h n d e r .

Conformément à ce qui avait été convenu, j'ai saisi l'occasion de la récente réunion de la commission mixte franco-suisse pour attirer tout spécialement l'attention de la délégation française sur le problème du remboursement par la France des frais d'internement qu'elle nous doit.

J'ai insisté sur l'importance que le Gouvernement fédéral attache à la solution de cette question. En outre, j'ai souligné le fait qu'il existait deux catégories de créances: l'une formée par les comptes France I et France II, s'élevant à environ 30 millions, non contestée et en remboursement de laquelle environ 10 millions ont déjà été versés; l'autre afférente aux comptes Pologne et Belgique, s'élevant à environ 93 millions de francs suisses. J'ai exprimé le désir de notre Gouvernement que la somme reconnue comme étant due par la France soit réglée le plus rapidement possible et j'ai réservé la question du remboursement des créances litigieuses.

M. le Ministre Drouin, président de la délégation française, a déclaré qu'il ne connaissait pas le problème dans toute son ampleur, celui-ci n'étant d'ailleurs pas de la compétence de la commission mixte, mais qu'il ne manquerait pas, dès son retour à Paris, de charger le service intéressé de lui faire rapport. Il a en outre exprimé son très vif désir de voir cette affaire liquidée dans le plus bref délai possible. Il a ajouté qu'il le ferait d'autant plus volontiers qu'il lui paraissait hautement souhaitable de voir écartées toutes les difficultés qui pourraient troubler les bonnes relations franco-suisse.

A la suite de la séance de la commission mixte, M. le Professeur Jacot, de l'Administration fédérale des Finances, est venu me voir en compagnie de M. Bauer, Conseiller de Légation chargé des affaires économiques auprès de notre représentation à Paris, afin de tirer les conclusions pratiques des décisions prises dans le secteur financier (utilisation des avoirs de la Confédération en France, transfert en Suisse des taxes et émoluments perçus par nos représentations etc.). A cette occasion, M. Jacot a demandé, au nom de l'Administration fédérale des Finances, que le Département Politique poursuive activement ses efforts en vue d'obtenir, le plus rapidement possible, le remboursement des frais d'internement reconnus par la France et que les créances litigieuses soient examinées sans délai.

./.

Dodis



17 0.0.882.11.0.1

M. Bauer s'est montré prêt à rappeler l'affaire très prochainement au ministère compétent à Paris, pour connaître la décision prise à la suite de la déclaration de M. Drouin. Toutefois, en ce qui concerne l'ensemble du problème des frais d'internement, M. Bauer a exprimé le désir d'être plus largement orienté sur la question qu'il ne l'était jusqu'à ce jour. Il souhaiterait, en effet, être en possession d'un dossier comprenant les principales pièces relatives à cette affaire, y compris les extraits des comptes et les avis de droit. De son côté, il se propose, avec l'aide de l'attaché militaire près notre Légation à Paris, de rechercher quels étaient exactement les liens de subordination des troupes polonaises dans l'armée française et de savoir également qui a réglé les frais d'équipement et de solde de la division polonaise jusqu'en juin 1940.

De plus, il m'a déclaré, qu'à sa connaissance, l'ancien chef de la division polonaise, interné en Suisse, était "persona grata" auprès de l'actuel Gouvernement de Varsovie et qu'il aurait été récemment décoré. M. Bauer se demandait en conséquence s'il ne serait pas judicieux de prier notre Ministre à Varsovie d'approcher ce général pour lui demander s'il ne pourrait pas, à son tour, intervenir soit auprès du Gouvernement français, soit auprès du Gouvernement polonais pour qu'une solution soit trouvée à cette question.

Je n'ai pas manqué d'expliquer à mes interlocuteurs que cette affaire ressort de la compétence de la Division des affaires politiques; je leur ai cependant promis de vous mettre au courant de leurs vœux.

23 janvier 1947.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
 Coordonnateur: Affaires Financières et Communication

Kappeler

A la suite de la séance de la commission mixte, M. le Professeur Jacot, de l'Administration fédérale des Finances, est venu me voir en compagnie de M. Bauer, Conseiller de Légation chargé des affaires économiques auprès de notre représentation à Paris, afin de tirer les conclusions pratiques des décisions prises dans le secteur financier (utilisation des avoirs de la Confédération en France, transfert en Suisse des taxes et émoluments perçus par nos représentations etc.). A cette occasion, M. Jacot a demandé, au nom de l'Administration fédérale des Finances, que le Département politique poursuive activement ses efforts en vue d'obtenir, le plus rapidement possible, le rembourquement des frais d'internement reconnus par la France et que les créances litigieuses soient examinées sans délai.